

# L'installation de l'Agence régionale de santé en Bourgogne

Synthèse réalisée par **Martine LANDANGER**, directrice du CREAL de Bourgogne

La phase de préfiguration des ARS a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 2010, date du lancement officiel de leur installation par le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 et de la nomination dans chaque région du directeur général en charge du pilotage stratégique de la politique de santé régionale et du pilotage de l'établissement public administratif.

Nous rapportons quelques éléments de repérage de cette nouvelle administration issue de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires » en référence au recueil des actes administratifs publié le 1<sup>er</sup> avril 2010 par la préfecture de la Côte d'Or (n°14 spécial), précisant l'organisation de l'ARS et les délégations de signatures. Pour des informations plus complètes, nous vous invitons bien sûr à prendre connaissance du document officiel accessible sur le site internet de la préfecture ([www.bourgogne.pref.gouv.fr](http://www.bourgogne.pref.gouv.fr)).

En Bourgogne, Mme Cécile COURREGES a donc pris ses fonctions de directrice générale et décidé de l'organisation des différents services composant l'ARS dans notre région :

- La direction générale
- Le service financier – agence comptable
- La direction des ressources humaines et des affaires générales
- Le pôle pilotage
- La direction de la santé publique
- La direction de l'offre de soins et de l'autonomie
- La délégation territoriale de la Côte d'Or
- La délégation territoriale de la Nièvre
- La délégation territoriale de la Saône et Loire
- La délégation territoriale de l'Yonne.

La direction générale confiée à Mme Cécile COURREGES assure la conduite du projet régional de santé et du dialogue contractuel avec l'échelon national et avec l'assurance maladie. Elle organise les relations institutionnelles et les relations avec les usagers. L'organisation et le fonctionnement du conseil de surveillance lui sont rattachés. Elle définit et met en œuvre la politique de communication de l'agence.

Le service financier – agence comptable assure l'ensemble des activités budgétaires et comptables de l'agence. Il est confié à Mme Françoise SAID.

La direction des ressources humaines et des affaires générales a pour mission de définir la politique globale de gestion des ressources humaines de l'agence. Mme Annie TOUROLLE en est la directrice avec Mme Catherine PHAM, adjointe.

Le pôle pilotage dont la direction est confiée à M. Pascal DURAND et Mme Catherine GRUX, adjointe. Il s'agit d'un pôle transversal, en appui de la direction générale, des directions du siège et des délégations territoriales.

La direction de la santé publique confiée à Mme Francette MEYNARD comprend 2 départements correspondant à ses missions régionales :

- Département de la prévention et de la gestion des risques et des alertes sanitaires dont la responsabilité a été confiée à M. Marc DI PALMA avec M. Bruno MAESTRI et Mme Hélène DUPONT, adjoints
- Département « promotion de la santé » dont la responsabilité est confiée à M. Jean François DODET avec M. Philippe RABOULIN, adjoint.

La direction de l'offre de soins et de l'autonomie est confiée à M. Didier JAFFRE. Sa mission est de définir et d'élaborer la politique régionale de soins de manière transversale en couvrant à la fois les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social. Elle comprend 4 départements :

- Le département de l'organisation de l'offre de soins et de l'autonomie dont M. Pascal AVEZOU est le responsable avec M. André MAGNIN, adjoint, et Mme Françoise JANDIN, conseiller médical auprès du Directeur, a pour mission de concevoir et de suivre la politique régionale d'offre de soins et d'élaborer et le schéma régional médico-social. Il suit leur mise en œuvre et rédige les programmes découlant des schémas.
- Le département financement, dont la responsabilité est confiée à Mme Virginie BLANCHARD avec Mme Marie-Thérèse BONNOTTE, adjointe, assure la gestion des enveloppes hospitalières, médico-sociales et ambulatoires dont le FIQCS. Il arrête la tarification des établissements de santé publics et privés ainsi que celle des établissements médico-sociaux. Ce département négocie également les plans de retour à l'équilibre des établissements en difficulté.
- Le département « appui à la performance des offreurs de santé » dont la responsabilité est confiée à Mme Isabelle ROUYER et Mme Ivanke VICTOIRE, adjointe, a pour mission de promouvoir l'efficacité dans les établissements en ciblant l'organisation et la gestion interne des établissements. Le département assure également le suivi de la certification des établissements de santé et médico-sociaux.
- Le département « personnels et professionnels de santé » dont la responsabilité est confiée à Mme Marie-Line RICHARD avec Mme Chantal MEHAY, adjointe, a pour mission d'évaluer les besoins en professionnels de santé et l'évolution de la démographie de ces professionnels. Il a en charge également l'évaluation des directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux ; il procède à l'évaluation des formations et a en charge les relations avec les ordres.

Les délégations territoriales ont deux champs d'intervention principaux :

- La prévention et la gestion des risques et alertes sanitaires en relais de la stratégie régionale de santé et en interface avec les préfets de département.  
Dans ce domaine, les délégations participent à l'élaboration du programme régional de contrôle des règles d'hygiène et à sa mise en œuvre dans chacun des départements. Elles participent également à toute programmation régionale intéressant la prévention et la gestion des risques et alertes sanitaires. Elles contribuent à la préparation des plans de gestion de crise et assurent leur mise en œuvre.
- L'offre de santé territorialisée  
Les délégations viennent en appui de la direction générale et des directions régionales métiers.. A cet effet, elles contribuent à l'organisation de l'offre de santé, à l'instruction des dossiers d'autorisation, à la négociation des CPOM, à la gouvernance des établissements locaux... elles participent à la définition du programme d'inspection de contrôle et d'audit.  
Les délégations assurent l'animation territoriale des projets territoriaux de santé en étroite relation avec les acteurs locaux ; à ce titre, elles ont la charge des conférences de territoire.

Les nominations aux postes de délégués territoriaux sont les suivantes :

- M. Yves RULLAUD, délégué territorial de la Côte d'Or
- M. André LORRAINE, délégué territorial de la Nièvre
- Mme Geneviève FRIBOURG, déléguée territoriale de la Saône et Loire
- M. Pierre GUICHARD, délégué territorial de l'Yonne.